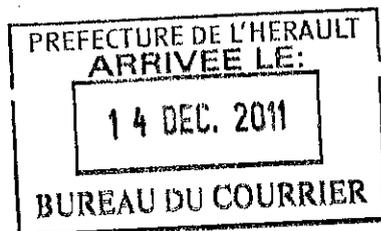


Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 29  
Date de la convocation : 6 décembre 2011



N° 11.12.12.03

L'an deux mille onze et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme ROMÉRO en faveur de Mlle CROS  
M. CARILLO en faveur de M. PAUL  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme RAMON BOTONNET  
M. SAUVAN en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme FONS VINCENT en faveur de M. CAPRON  
M. LE NGUYEN en faveur de M. CONTE  
M. MUNOZ en faveur de M. OUSSET  
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER  
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

**BUDGET 2011 – MAISON du PETIT PRINCE – DM 4**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications de crédits suivantes :

**DEPENSES de FONCTIONNEMENT : 0 €**

011 : Charges à caractère général : -10 600 €  
60623 - alimentation : - 1 500 €  
60636 – vêtements de travail : - 1 500 €  
611 – Prestations de service : - 1 000 €  
6122 – crédit bail mobilier : - 1 500 €  
616 – primes d'assurance : - 1 500 €  
6232 – fêtes et cérémonies : - 2 000 €  
6247 – transport collectif : - 500 €  
6262 – frais de télécommunication : - 700 €  
6282 – frais de gardiennage : - 400 €  
012 : Charges de personnel & frais assimilés : + 15 100 €  
6453 – cotisations caisse de retraite : + 15 100 €  
65 : Autres charges de gestion courante  
6558 : autres dépenses obligatoires : - 1 500 €

68 : Dotations aux amortissements :- 3 000 €  
6811 immos : - 3 000 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT : 0 €

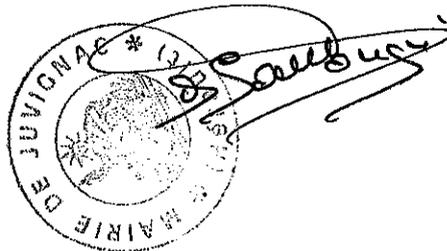
OP 11/2313 – BAT 2010 : + 1500 €

OP 12/2188 – MATERIEL 2011 : - 1500 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....  
et publication  
le .....